



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Appel Microsoft Teams
13 juillet 2023/17 h 30 HE

Présents :

Paul-Claude Bérubé, vice-président et président de l'assemblée
Kelly Brown
Dale Briggs
Brian Burden
Charlie Cuzzetto
Stéphanie Geosits
Dominique Grégoire
Orest Konowalchuk
Dino Rossi
Don Story
Brittany Timko Baxter
Jason deVos, secrétaire général intérimaire

Absent(s) :

Charmaine Crooks, présidente
Charisse Bacchus

Également présent(s) :

Lisa Spina, adjointe à la direction

1. Ouverture

En l'absence de la présidente, le vice-président (qui fait office de président) ouvre la réunion à 17 h 30 HE.

2. Reconnaissance des terres

Le président procède à une reconnaissance de l'espace virtuel dans lequel les administrateurs se réunissent pour cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION P-19. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. Élection de l'administrateur régional (Québec)

Le président explique le processus de nomination de l'administrateur régional (Québec). Le conseil a reçu les CV des quatre candidats potentiels avant la réunion pour qu'ils soient examinés. Le président fait remarquer que, dans le cas d'un poste vacant d'administrateur régional, le rôle du comité des mises en candidature consiste uniquement à examiner les candidatures reçues et à s'assurer qu'elles sont complètes, y compris les vérifications appropriées; aucune recommandation n'a été transmise au conseil d'administration par le comité des mises en candidature.

Le conseil d'administration convient qu'une discussion sur les compétences/attributs des quatre candidats serait extrêmement utile, étant donné que certains des nouveaux administrateurs ne connaissent aucun des quatre candidats. Après une discussion approfondie, le conseil d'administration vote et sélectionne le candidat retenu.

PROPOSITION P-20. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer Pierre Marchand à titre d'administrateur régional pour le Québec jusqu'à l'AAM de 2024.

L'administrateur Bérubé s'est abstenu de voter.

5. Mise à jour du secrétaire général

Le secrétaire général intérimaire donne une mise à jour sur les points suivants :

Convention collective

Un accord provisoire a été conclu en principe avec l'équipe nationale féminine. Un accord de rémunération provisoire a été rédigé et est en cours d'examen.

Le secrétaire général intérimaire fait le point sur les négociations avec l'équipe nationale masculine.

Canadian Soccer Business (CSB)

Le secrétaire général intérimaire indique que des discussions positives ont eu lieu avec les représentants de CSB à la suite de l'annonce du Fonds spécial de Soccer Canada. En outre, des discussions avec les responsables de CSB sont en cours pour négocier les droits de diffusion des fenêtres de l'équipe nationale masculine en septembre et en octobre et pour déterminer tout lieu potentiel pour les matchs de l'équipe nationale féminine en octobre et en novembre.

FIFA

Le 11 juillet, une lettre de la FIFA a été reçue concernant les modifications proposées à la structure de vote des membres de Soccer Canada. La lettre demandait à l'ACS de s'abstenir de poursuivre le processus de révision sans la pleine participation de la FIFA et de proposer et soumettre aux membres toute modification à ses règlements administratifs avant l'assemblée annuelle des membres de 2024. Après cette réunion, la FIFA sera heureuse d'aider et de soutenir Soccer Canada dans son processus de révision des règlements administratifs afin de s'assurer que les modifications proposées sont harmonisées avec les principes et les exigences de la FIFA. Le secrétaire général intérimaire recueillera des informations complémentaires auprès de la FIFA avant d'en informer les membres.

6. Calendrier des réunions du conseil d'administration (septembre et décembre 2023)

Le président n'est pas encore en mesure de confirmer les dates des réunions du conseil d'administration de septembre et de décembre. Les dates et les lieux seront fixés au cours de la semaine prochaine.

7. Ajournement

PROPOSITION P-21. Sur proposition dûment faite, il est résolu unanimement d'ajourner la réunion.